

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

| | | |
|---|---|--|
|  <p>USSON-EN-FOREZ</p> | <p>Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON-EN-FOREZ</p> | <p>Délibération n° D20241504-03 Du 15 avril 2024 LE TRÉMOLET CESSION CHOUVELON</p> |
|---|---|--|

| Nombre de membres | | | | Date de la convocation | 10.04.2024 |
|-------------------------------------|----|---------|---|------------------------|------------|
| Afférents au conseil municipal | 15 | | | Date d'affichage | 10.04.2024 |
| En exercice | 15 | | | | |
| Qui ont pris part à la délibération | 12 | Pouvoir | 3 | | |

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze du mois d'avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

Étaient présents : BEAL H - FOLLEAT J - GALLON M - RIVAL N - DELORME D - MAILLET-BERT P - CHATAING P - BONNEVAUX V - PITAVY A - DAURELLE T - JOUMARD-DESSALCES S - SIBAUD-BUSSAC L — PAULET N - MAURICE M - BOUREILLE C (2)

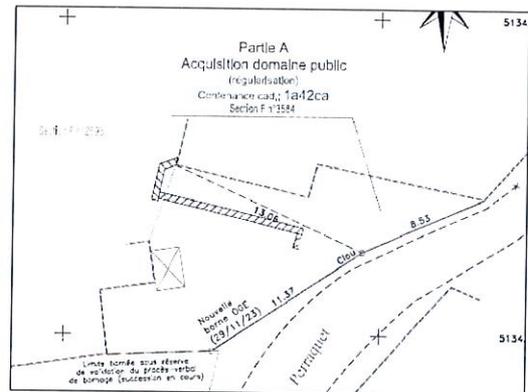
Absents : BONNEVAUX V - PITAVY A - PAULET N (3)

Secrétaire : Josette FOLLÉAT

LE TRÉMOLET CESSION CHOUVELON

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de céder à Mr Jean-Louis CHOUVELLON la portion de terrain devant sa propriété sise 30 chemin du Perraquet à l'euro symbolique suivant le plan de division réalisé par le cabinet Mialon le 19.02.2024.

Il demande à l'Assemblée de bien vouloir statuer.

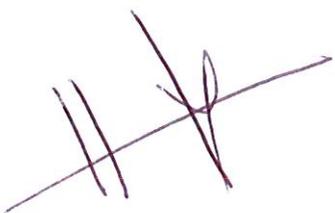


Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres présents :

- **Accepte** la cession dans les termes présentés ;
- **Déclasse** cette portion de voirie du domaine public – section F n° 3584 ;
- **Autorise** le Maire à signer la promesse de vente, l'acte de vente ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Fait à Usson en Forez, le 18 avril 2024.



| | |
|--|--|
| <p>Hervé BÉAL, Maire</p>  | <p>Josette FOLLÉAT, secrétaire de séance</p>  |
|--|--|